

Demande de logement social Lieu d'enregistrement

Pièces à joindre obligatoirement à la demande de logement

Sans ces documents, le dossier ne pourra pas être enregistré

Le dossier doit être daté et signé impérativement. Il doit être déposé, une fois rempli, au CCAS de Mézidon Vallée d'Auge aux horaires d'ouverture.

Toute personne vivant au foyer doit fournir les justificatifs suivants :

- Pièce d'identité
- Deux derniers avis d'imposition
- Trois derniers bulletins de salaire ou justificatifs de toutes autres ressources (pension de retraite, notification de pôle emploi)
- Attestation de paiement du mois en cours des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.